



Numéro provisoire : 3661 - Code matière : 9.2

Séance du 17 mars 2022

**DOSSIER N° 2022 SO1 B 20 7**

**Politique :** Environnement et développement durable  
Programme(s) :

**Objet :** Projet " Un arbre, un habitant en Isère "

**Service instructeur : DAM/AFO**

Dépenses et (ou) recettes budgétées

Dépenses et (ou) recettes inscrites

à la présente session

Dépenses : investissement  
fonctionnement

Recettes : investissement  
fonctionnement

Fiche financière jointe

Dépenses à budgéter ultérieurement

Année

Annexe jointe

Montant

**Sans incidence financière**

Rapporteur : M. Chriqui

Commission : Commission Développement, tourisme, environnement, montagne, forêt, agriculture

Séance du 17 mars 2022

**DOSSIER N° 2022 SO1 B 20 7**

Dépôt en Préfecture le : 21-03-2022

Publication le : 21-03-2022

Notification le : 21-03-2022

Exécutoire le : 21-03-2022

Acte réglementaire ou à publier : Oui

Séance du 17 mars 2022

## **RAPPORT DU PRESIDENT**

### **DOSSIER N° 2022 SO1 B 20 7**

#### **Objet : Projet " Un arbre, un habitant en Isère "**

Dans un contexte d'adaptation au changement climatique et de fortes attentes sociétales sur l'environnement et la transition écologique, l'arbre constitue un atout et une opportunité de mobilisation particulièrement pertinente pour les politiques publiques.

Le Département de l'Isère souhaite lancer un programme ambitieux de plantation d'arbres sur la durée de la mandature : le projet « Un arbre, un habitant en Isère ».

La forêt couvre déjà plus d'un tiers du territoire isérois et tend à progresser (6 % d'augmentation de la surface forestière entre 1997 et 2009). La plantation massive d'arbres doit permettre de favoriser la captation de carbone à l'échelle globale et de favoriser la résilience du territoire en général, et de la forêt en particulier, face aux effets du réchauffement climatique. Un tel programme bénéficiera à la filière bois iséroise, qui compte 6 900 emplois et 2 700 entreprises. Cette filière d'avenir peine aujourd'hui à obtenir une bonne valorisation, pour de multiples raisons : morcellement et difficultés d'accès aux parcelles, situées à 70 % en zone de montagne, régénération naturelle insuffisante (dégâts causés par le gibier herbivore, manque d'investissement des propriétaires du fait d'une faible rentabilité, essences locales fragilisées par le réchauffement climatique). Il paraît donc important de soutenir les opérations de plantations, parfois en privilégiant des essences plus résistantes à la chaleur et à la sécheresse, et de favoriser la régénération naturelle des boisements en milieu forestier.

En zone agricole, les haies et les arbres champêtres jouent de nombreux rôles d'intérêt général (protection de la ressource en eau, protection des cours d'eau, lutte contre l'érosion des sols, limitation des risques d'inondation), mais aussi agronomiques (contribution au bien-être animal, effet brise-vent, refuge pour les insectes pollinisateurs et auxiliaires des cultures, stockage de carbone) et environnementaux (abris pour de nombreuses espèces animales, supports de diversité végétale, maillons constitutifs de la trame verte et bleue) avec un potentiel de valorisation par les agriculteurs (bois d'œuvre, bois énergie, fruits...).

Dans les villes et les villages, les arbres ont des fonctions sociales, paysagères, pédagogiques, urbanistiques, biophysiques et biologiques majeures. Ainsi, ils embellissent le cadre de vie et façonnent l'identité d'une rue, d'une place. Ils participent à l'épuration de l'air, facilitent l'infiltration des eaux de pluie et le retour d'une microfaune dans nos environnements quotidiens. Ils agissent comme un système de climatisation naturelle et constituent des îlots de fraîcheur, ou encore réduisent la réverbération des bruits de la circulation automobile sur les façades. Ils jouent ainsi un rôle prépondérant pour contribuer à l'amélioration de la qualité de vie des habitants, œuvrer à la protection de l'environnement et de la biodiversité, et répondre aux enjeux de santé humaine.

Gestionnaire de 4 680 km de réseau routier, d'un patrimoine immobilier de 441 sites dont 97 collèges, le Département a également un intérêt à promouvoir la plantation d'arbres sur les espaces qu'il maîtrise. Pour les collégiens en particulier, ces plantations seront valorisées dans le cadre d'actions d'éducation à l'environnement et au développement durable.

Le projet « Un arbre, un habitant en Isère » vise plus d'un million d'arbres plantés sur le territoire isérois d'ici 2028. Il s'inscrit pleinement dans la nouvelle Politique de transition écologique (PTE) du Département, en positionnant le végétal en tant qu'élément d'adaptation du territoire au changement climatique (diversification des essences forestières, prévention des risques, préservation des sols et de la biodiversité, rafraîchissement des espaces urbanisés...) et de stockage du carbone.

Ce projet revêt un caractère éminemment transversal de nos politiques départementales : forêt, agriculture, environnement, ruralité, éducation, constructions publiques, voirie...

Il est proposé de le décliner selon quatre axes, pour une mise en œuvre opérationnelle la plus utile pour le territoire, et pour l'accompagnement de la transition écologique à l'échelle du mandat 2022-2028 :

- un axe **forestier** à destination en grande majorité des forêts publiques et également des forêts privées. Cet axe est prépondérant pour permettre d'atteindre le nombre d'arbres visé : un million de plants financés à hauteur de 80 % par le Département nécessite de mobiliser un budget prévisionnel de 11,4 millions d'euros de subventions. Cet axe comprendra :
  - les plantations nouvelles de 750 000 plants ;
  - les travaux d'accompagnement de la régénération de 250 000 plants.
- un axe **agricole** à destination des agriculteurs, principalement pour la plantation de haies, avec un objectif de 50 000 plants financés, soit un budget global prévisionnel de 600 000 euros.
- un axe **cadre de vie** à destination des collectivités, notamment en milieu urbain et centres-bourgs, pour encourager la réalisation de plans de végétalisation et d'îlots de fraîcheur, en favorisant les plantations à forte plus-value (arbres d'alignement, jardins publics, vergers...). Un objectif de 10 000 plants aidés pour un budget global prévisionnel d'un million d'euros est visé sur la durée du mandat.
- un axe **patrimoine départemental** visant à démultiplier la plantation d'arbres dans les collèges ou les bâtiments départementaux ainsi que dans les EHPAD, afin de valoriser sur le mandat 1 000 plants pour un budget global prévisionnel d'un million d'euros. En accompagnement, des actions spécifiques de sensibilisation, notamment avec les collégiens dans le cadre du Pass isérois du collégien citoyen (PICC), seront proposées.

En outre, **un dispositif de soutien aux pépiniéristes, aux entreprises** et acteurs de la filière sera mis en œuvre pour s'assurer de la disponibilité des plants, du matériel et de la main-d'œuvre. Une vigilance particulière sera apportée au choix des essences d'arbres, dans le contexte d'adaptation et de résilience au changement climatique et en terme de biodiversité à long terme.

En conclusion, je vous propose :

- d'approuver les orientations du projet « Un arbre, un habitant en Isère » qui sera décliné en quatre axes, tout au long du mandat :

- un axe **forestier** à destination en grande majorité des forêts publiques et également des forêts privées. Cet axe est prépondérant pour permettre d'atteindre le nombre d'arbres visé : un million de plants financés par le Département. Cet axe comprendra :
  - les plantations nouvelles de 750 000 plants ;
  - les travaux d'accompagnement de la régénération de 250 000 plants.
- un axe **agricole** à destination des agriculteurs, principalement pour la plantation de haies, avec un objectif de 50 000 plants financés.
- un axe **cadre de vie** à destination des collectivités, notamment en milieu urbain et centres-bourgs, pour encourager la réalisation de plans de végétalisation et d'îlots de fraîcheur, en favorisant les plantations à forte plus-value (arbres d'alignement, jardins publics, vergers...). Un objectif de 10 000 plants aidés est visé sur la durée du mandat.
- un axe **patrimoine départemental** dans les collèges ou les bâtiments départementaux ainsi que dans les EHPAD, afin de valoriser 1 000 plants sur la durée du mandat. Des actions spécifiques de sensibilisation, notamment avec les collégiens dans le cadre du Pass isérois du collégien citoyen (PICC), seront proposées.

- de déléguer à la commission permanente la compétence pour définir les critères d'intervention des différents dispositifs d'aide nécessaires à la mise en œuvre opérationnelle du projet, sur les différentes politiques départementales.

Je vous remercie de bien vouloir statuer.

Le Président,

A handwritten signature in black ink, consisting of several fluid, overlapping strokes that form a stylized, elongated shape.

Jean-Pierre Barbier